

Direction de l'Environnement et des Grands Équipements

Objet : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé en Mairie une demande d'autorisation des droits du sol (Permis de construire ou Déclaration Préalable) pour un projet supérieur à 40m² de surface de plancher dans une zone d'assainissement collectif. Vous allez donc bénéficier de l'accès au réseau de collecte et au traitement des eaux usées et faire l'économie de l'installation d'un ouvrage d'assainissement non collectif ou de sa mise aux normes.

A ce titre, en application de la Délibération n°2023-112 DC du Conseil communautaire du 14 septembre 2023, je vous informe que vous êtes redevable de la PFAC selon le mode de calcul suivant :

Surface de plancher créée en m² x X€/m² = montant PFAC en €.

Pour information, le montant applicable en 2024 est de 10€/m² de surface de plancher créée.

Ce montant sera exigible à la date de votre raccordement effectif au réseau de collecte des eaux usées ou à la date de réalisation des travaux d'extension et/ou de réaménagement. Un flyer explicatif est joint au présent courrier.

Aussi, après avoir réalisé vos travaux de raccordement, vous voudrez bien **retourner le coupon ci-dessous dûment complété et signé.**

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par téléphone au 02.41.40.45.61 ou par mail à pfac@saumurvaldeloire.fr

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Vice-Président en charge du Cycle de l'eau,


Jérôme HARRAULT



COUPON A RETOURNER APRES RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DES EAUX USEES

par mail à l'adresse suivante : pfac@saumurvaldeloire.fr

Réf. PC ou DP (*) N° _____

Je soussigné, M./Mme _____, certifie que ma construction est bien raccordée au réseau public des eaux usées ou que la réalisation des travaux d'extension et/ou de réaménagement sont terminés depuis le / /

Fait le :

Signature :